



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ANNEE 2018 (Fait en date du mercredi 06 février 2019)

INTRODUCTION

A 19h30 Massimo Gili, Président de l'association, souhaite la bienvenue aux différentes personnalités présentes,

- ✓ M. Augustin Perez, Président de la Commission des Arbitres de l'Association Cantonale Genevoise de Football,
- ✓ M. Pierre Charvet, Président du Tribunal Sportif, accompagné de MM Jean-Pierre Rochat et Roger Waeger membres du Tribunal Sportif,
- ✓ M. Daniel Ochsner, Président d'Honneur
- ✓ M. Gilbert Isler, Membre d'Honneur,
- ✓ M. Ismaïl Sahbani, développeur internet

ainsi qu'aux représentants des clubs et vous prie d'excuser,

- x M. Antonio Hodgers, Président du Conseil d'Etat ainsi que l'ensemble du Conseil d'Etat,
- x M. Sami Kanaan, Maire de la Ville de Genève et Président du Département de la Culture et du Sport, ainsi que l'ensemble du Conseil Administratif de la Ville de Genève,
- x M. Pascal Chobaz, Président de l'Association Cantonale Genevoise de Football
- x Mme Fabienne Monbaron, Maire de la commune de Plan-les-Ouates, MM Thierry Durand et Xavier Magnin, conseiller administratif pour la même commune,
- x M. Roberto Righetti, Vice-président du Conseil Municipal de Plan-les-Ouates
- x M. Nicou Etemad, Responsable du Secteur Sport de la Commune de Plan-les-Ouates (il aurait dû arriver un peu plus tard),
- x M. Pierre Ronget, Maire de la commune de Vernier, MM Yvan Rochat & Martin Staub, conseillers administratifs pour la même commune, ainsi que Mme Valérie Pillonel du service des sports,
- x M. Pascal Uehlinger, Maire de la commune de Thônex, MM Philippe Decrey et Marc Kilcher, conseillers administratifs pour la même commune,
- x M. Frédéric Renevey, Maire de la commune de Lancy, Directeur Cantonal du Sport & Président de la Commission Cantonale d'Aide au Sport, MM Stéphane Lorenzini et Damien Bonfanti, conseillers administratifs pour la même commune
- x M. Laurent Jimaja, Maire de la commune du Grand-Saconnex, MM Bertrand Favre et Jean-Marc Comte, conseillers administratifs pour la même commune,
- x Mme Sybille Bonvin, Cheffe de Service du Service des Sports de la Ville de Genève,
- x M. Patrick Eyer, Adjoint de Direction en charge du domaine « Centres Sportifs et Stades »
- x M. Sami Ferchichi, Représentant de l'UGAF (Union Genevoise des Arbitres de Football),
- x M. Roger Servettaz, Président de l'Association Genevoise des Sports,
- x M. Michel Sauthier, Directeur du Centre Sportif de Sous-Moulin,
- x M. Walter Heuri, Parrain de notre Coupe Genevoise Corporative
- x MM Gabriel Catillaz, Marcel Pittet, Membres d'Honneur,
- x M. Giuseppe Francioso, Foot Line
- x M. Daniel Guillermin, Président de la Ligue Romande de Football,
- x M. Claude Détruche

retenus par d'autres obligations.

Le Président déclare ouverte la 93^{ème} Assemblée Générale de l'Association Genevoise de Football Corporatif.



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 2 sur 16

Déroulement de l'Assemblée :

19h00 – 19h30 :	Signature de la feuille des présences
19h30 – 21h00 :	Assemblée Générale
21h00 – 21h30 :	Apéritif offert par l'AGFC
21h30 – 22h00 :	Tirage au sort des groupes

Le Président rappelle aux clubs que les propositions pour l'Assemblée Générale doivent parvenir aux plus-tard 14 jours avant l'Assemblée Générale, les démissions, ainsi que toutes demandes portant sur l'année écoulée doivent arriver à l'AGFC avant la fin de l'année, faute de quoi, la prise en considération est reportée à l'année suivante.

Le Président remercie l'Aéroport de Genève et tout particulièrement M. Jean-René Longchamp, président du FC Aéroport pour la mise à disposition de la salle de presse de l'Aéroport permettant la tenue de l'Assemblée Générale 2018.

Le Président informe que si un club est intéressé à l'organisation de l'Assemblée Générale, celui-ci peut en faire part au comité de l'AGFC, tout au long de l'année afin de finaliser les modalités et l'organisation.

Présentation du comité et des membres qui travaillent tout au long de l'année pour la bonne marche de l'Association :

Le comité :	M. Roberto Zezza, M. André Dumartheray,	Vice-président / Compétitions Administration	
Membres externes :	Mme Sibilla Aliquo Mme Sophie Caboussat M. Marco Oliveira M. Kazim Uysal M. Angelo Gravina M. Eric Breton	Internet (Développement et gestion) / Finances (facturation et suivi) Comptabilité / Contentieux Délégué aux arbitres / Développement des compétitions Affaires juridiques & Contentieux Marketing / Développement des compétitions Photographe – logistique	
Sélection Genevoise :	M. Ahmed Darwisch M. Sergio Nascimento M. Marco Da Silva	Sélectionneur Sélectionneur adjoint Sélectionneur adjoint sortant	Absent / Excusé Absent / Excusé
Le tribunal sportif :	M. Pierre Charvet, M. Gabriel Mascia, M. Jean-Pierre Rochat M. Roger Waeger	Président Membre Membre Membre	

Encore merci pour tout le travail accompli durant la saison 2018.

ORDRE DU JOUR

1) APPEL

Equipes convoqués

70

Non présent
Non présent

54 équipes actives dont 6 nouvelles et
1 équipe présente sur 15 équipes passives
1 équipes démissionnaires
0 équipes exclues



Clubs ayant le droit de vote :	59	dont 13 équipes passives Et 1 équipes démissionnaires
Clubs représentés ayant le droit de vote :	41	(A compléter le jour même)
Clubs excusés :	3	
Clubs non représentés :	15	
Majorité en cas de votation :	22	

Il est rappelé ici les modalités de votation telle que sont fixée par les Statuts de l'Association :

En règle générale, les décisions sont prises à la majorité des votants décide. En cas d'égalité, la voix du Président détermine le résultat. Sur la demande d'un club, le vote a lieu à bulletin secret.

Les décisions relatives à l'admission, la démission ou l'exclusion d'un club, notamment doivent réunir les voix des deux tiers des votants. La compétence du service contentieux reste réservée. Ces décisions peuvent être prises à l'appel nominal ou, à la demande du Comité ou d'un club, à bulletin secret. (art. 25 des Statuts)

Aucun quorum (nombre minimal de votants pour qu'un vote soit considéré comme valide) n'est exigé par les Statuts.

En application des statuts, la **majorité absolue** (50% +1 voix) des votants (29 Clubs représentés ayant le droit de vote) est fixée à 15 et la majorité des deux tiers est fixée à 20.

Le Comité, par la voix de son président, rappelle qu'en vertu de l'art. 22 des Statuts, « Chaque club en règle avec ses obligations financières à droit à une voix ». Par conséquent, il est rappelé aux délégués qu'un club n'a droit qu'à une seule voix indépendamment du nombre d'équipes qu'il inscrit.

2) DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Les clubs suivants sont nommés scrutateurs pour l'Assemblée Générale 2018, soit le FC EELG et le FC ONU

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2017

Le procès-verbal portant sur l'exercice 2017 est disponible sur le site www.agfc.ch

Les clubs avaient la possibilité de nous faire parvenir d'éventuelles remarques écrites au sujet du PV 2017. Aucune remarque ne nous est parvenue. Il est proposé à l'assemblée des délégués de renoncer à la lecture du PV portant sur l'exercice 2017, à moins qu'un membre n'en demande la lecture. *Aucun membre ne demande la lecture du PV 2017*

Le Comité soumet au vote de l'assemblée des délégués l'acceptation du PV 2017.

Pour : 41 Contre : aucune Abstentions : aucune

Le PV est accepté à l'unanimité

Le présent PV de l'AG 2018 sera mis à disposition des clubs sur le site Internet de l'Association www.agfc.ch et ne sera envoyé que sur demande expresse. Il sera soumis au vote lors de la prochaine Assemblée Générale.

Dans l'intervalle les clubs peuvent faire parvenir leurs remarques, par écrit, au comité de l'AGFC. Les clubs seront informés par e-mail de la mise en ligne du PV AG 2018.



4) RAPPORT DU PRESIDENT

- a) Déroulement du championnat, de la coupe genevoise corporative, de la Super Coupe et du Challenge AGFC
- b) Les finances
- c) La sélection
- d) Les terrains
- e) Le tournoi en salle
- f) Les travaux du comité
- g) Divers

A) DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT, DE LA COUPE GENEVOISE CORPORATIVE DE LA SUPER COUPE & DU CHALLENGE AGFC

LE CHAMPIONNAT

Le championnat 2018, s'est déroulé à notre satisfaction et sans faits marquants.

Les conditions météorologiques nous ont été aussi favorables que l'année dernière. Nous n'avons pas compté de matches renvoyés, une première dans l'histoire du football corporatif (4 matches lors de la saison 2017 & 5 lors de la saison 2016) et 21 matches forfaits, la tendance est également à la baisse et je m'en réjouis (33 matches-forfaits lors de la saison 2017 & 45 lors de la saison 2016)=

Si personne n'a bien entendu d'influence sur la météo, on constate que de plus en plus d'équipe font le nécessaire pour rejouer les matches, ceci est important pour la bonne marche et l'équité d'une saison régulière.

Bravo et merci à vous.

Ainsi, nous espérons que pour le championnat 2019, non seulement la météo reste clémente et donc que le nombre de rencontres devant être renvoyées reste faible, voire nul, comme cela a été le cas en 2018, mais surtout que vous, clubs et équipes, fassiez le maximum pour que les forfaits ne deviennent que chose rarissime et c'est en très bonne voie.

Pour les clubs n'ayant pas encore l'habitude, nous vous informons également que le comité se réserve le droit de refixer les matches revêtant une importance pour la montée ou la relégation, avec présence obligatoire des 2 clubs. Si l'un des deux clubs devait ne pas se présenter, le match sera déclaré forfait, 4 points pour l'équipe présente et 0 point pour l'équipe absente.

Les finales de la saison 2018 ont eu lieu sur les très belles installations du stade des Trois-Chêne à Thônex.

Un grand merci aux instances politiques et footballistiques des 3 communes ; Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex, qui nous ont permis d'assister à ces très belles rencontres disputées de hautes luttes par les clubs finalistes.

Cette année, les demi-finales ligue A ont vu s'opposer le FC HUG I vainqueur du FC MIGROS sur le score de 8 à 0, net et sans bavure, alors que dans l'autre demi-finale, le FC ROLEX II s'est imposé face au FC TPG I sur le score de 8 à 2 ce qui nous a valu une finale, opposant le FC HUG I au FC ROLEX II.

Le FC HUG I, a donc croisé les armes footballistiques avec le FC ROLEX II et a vu le FC HUG I l'emporter sur le score de 3 à 0 après prolongation.

Un match joué, comme très souvent, par deux très belles équipes, dans un très bon état d'esprit et qui une fois de plus a tenu toutes ses promesses. Félicitation donc au FC HUG I pour son titre de champion de ligue A obtenu lors de la saison 2018.

On peut aussi féliciter le FC POLICE I qui a remporté le championnat de ligue B (qui va retrouver la ligue A), battant en finale le FC CLARINS sur le score de 5 à 1. Ces deux clubs joueront le prochain championnat en ligue A.

En match de barrage pour la montée / relégation ligue A / B, se sont opposés les équipes du FC THOMSON REUTERS (ligue A) et du FC JP MORGAN (ligue B). Le match a vu la victoire du FC THOMSON REUTERS sur le score de 2 à 1.



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 5 sur 16

A la suite de la dépose d'un protêt et vérification des licences par le comité, le résultat a été annulé pour tricherie entre l'inscription sur la feuille de match et les joueurs sur le terrain. Le FC THOMSON REUTERS s'est vu retiré sa victoire au dépend du FC JP MORGAN. Ce dernier jouera en Ligue A lors du championnat 2019.

Le FC DE GRISOGONO a lui obtenu le titre de champion de ligue C aux dépends du FC TRAFIGURA I sur le score de 6 à 3. Ces deux clubs joueront le prochain championnat en ligue B.

En ligue D, c'est le FC AMAG qui a obtenu sa montée en ligue C en remportant le titre de champion de ligue D aux dépends du FC HUG II sur le score de 3 à 1. Ces deux clubs sont suivis dans leur montée en ligue supérieure par le FC IMPLENIA et le FC HELVETIA SPORT TEAM demi-finalistes malheureux.

Le prix de la meilleure défense a été décerné au FC CSPM avec 7 buts encaissés (2 de plus que lors du championnat 2017 – FC OCAS – 5 buts), le titre de meilleure attaque est revenu aux FC HUG I avec 49 buts marqués (1 de moins que lors du championnat 2017 - FC CSPM & EELG – 50 buts) et le prix de bonne tenue Ligue A au FC ROLEX II ce qui nous donne les résultats suivants :

➤	Champion ligue A	FC HUG I	
➤	Vice-champion ligue A	FC ROLEX II	
➤	Champion ligue B	FC POLICE I	
➤	Champion ligue C	FC DE GRISOGONO	
➤	Champion ligue D	FC AMAG	
➤	Bonne tenue ligue A	FC ROLEX II	
➤	Bonne tenue ligue B	FC CLARINS	
➤	Bonne tenue ligue C	FC GARDES FRONTIERES	
➤	Bonne tenue ligue D	FC HUG II	
➤	Meilleure attaque	FC HUG I	(49 buts)
➤	Meilleure défense	FC CSPM	(7 buts)

Le prochain championnat aura lieu du **18 mars au 22 juin 2019**, jour des finales qui auront lieu sur les installations du stade des Trois-Chêne à Thônex. Celles-ci se dérouleront sur 3 jours : mardi 18 juin 2019 les ½ finales des ligues A et B, mercredi 19 juin 2019 les ½ finales des ligues C et D et samedi 22 juin 2019 les finales toutes catégories.

Attention toutefois, les semaines 1 et 2 du championnat qui se joueront encore à l'heure d'hiver.

Pour votre information, le calendrier du prochain championnat sera disponible sur notre site, www.agfc.ch, début mars 2019.

A titre de comparaison, il y a eu 1599 (1533 hors finales) buts marqués pour 313 (300 hors finales) matches joués, soit une moyenne de 5.11 (5.11 hors finales) buts par match, en hausse par rapport à la saison 2017 où 1372 buts avaient été marqués pour 303 matches joués, soit une moyenne de 4.53 buts par match

Merci à tous les clubs pour la saison écoulée et bravo pour ce festival de buts.



LA COUPE GENEVOISE CORPORATIVE

2018 aura vu la 5^{ème} édition reconduite sur les mêmes bases des précédentes éditions, soit :

16 équipes qualifiées, 4 équipes par ligue sans tête de série.

Pour le bon déroulement de cette 5^{ème} édition, nous avons sollicités pour la mise à disposition et l'utilisation de leurs terrains synthétiques, le Lancy Football Club pour les installations de Lancy-Florimont et des Fraisiers, le FC Plan-les-Ouates pour les installations du centre sportif des Cherpines et le FC Vernier, pour la mise à disposition de leurs installations, nous garantissant la bonne tenue de l'ensemble des matches...

Un grand merci aux communes et clubs respectifs pour la mise à disposition de leurs surfaces de jeu...

Cette 5^{ème} édition a débuté le lundi 10 septembre 2018 et c'est terminée le mercredi 7 novembre 2018, date de la finale, qui a eu lieu sur les très belles installations du stade du FC Vernier. Elle a vu s'opposer le FC HUG I au FC CSPMS et aura vu le FC HUG I s'imposer sur le score de 5 à 2.

Félicitations au FC HUG I pour cette belle victoire lors de la 5^{ème} édition de la coupe Genevoise Corporative, « Gioconda's Cup » et qui réalise le doublé : coupe – championnat 2018. Bravo et félicitations au FC HUG I. Il leurs est remis lors de l'Assemblée Générale 2018, les diplômes y respectifs.

L'ensemble du comité vous remercie, vous clubs, dirigeants, joueurs, supporters, amis, instances sportives et footballistiques pour le très bel accueil réservé, une fois de plus, lors de cette 5^{ème} édition et remercie également ses partenaires et sponsors pour leurs soutiens dans cette compétition, La Gioconda, sponsor principal et la société AlphaBat Sàrl mais également notre parrain, LE parrain de la Giocondas Cup, M. Walter Heuri, ancien joueur du Servette FC.

La 6^{ème} édition aura lieu du **lundi 16 septembre au mercredi 06 novembre 2019**, date de la finale qui se déroulera au stade de Lancy-Florimont à 20h00. Les dates indiquées sont sous réserves des discussions et de l'obtention des terrains...

Le tirage au sort de la coupe Genevoise Corporative se déroulera au restaurant « La Gioconda » le mardi 27 août 2019 ou mardi 3 septembre 2019 à 19h30.

Encore une fois, Merci à toutes et tous.

LA SUPER COUPE GENEVOISE CORPORATIVE

Lors de l'AG 2017, nous vous avons fait part de l'organisation de « la Super Coupe Corporative ». Celle-ci a eue lieu le lundi 12 mars 2018 à 20h00 au stade d'Aire-le-Lignon, sous une pluie battante, ce qui n'a pas empêché d'assister à une très belle rencontre.

Cette 1^{ère} édition a vu s'opposer le champion 2017 de ligue A, le FC LAITERIES REUNIES et le vainqueur de la Coupe Corporative 2017, le FC AEROPORT et aura vu le FC AEROPORT s'imposer sur le score de 5 à 2.

Toute nos félicitations au FC AEROPORT vainqueur de cette 1^{ère} édition.

Encore merci au FC Aire-le-Lignon pour nous avoir permis d'organiser cette 1^{ère} édition.

La 2^{ème} édition de la « Super Coupe Corporative » aura lieu le lundi 11 mars 2019 à 20h00, elle opposera le FC HUG I, champion 2018 de ligue A au FC CSPM, finaliste malheureux de la Coupe Genevoise Corporative 2018, face à cette même équipe.



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 7 sur 16

La rencontre se jouera au centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates. Je remercie la ville de Plan-les-Ouates, ainsi que le FC Plan-les-Ouates, pour la mise à disposition de leurs installations et ainsi nous permettre de poursuivre cette nouvelle compétition / aventure. Je vous invite à venir nombreux pour assister, j'en suis sûr, à un très beau match.

CHALLENGE AGFC

Vous l'avez sûrement relevé lors de la présentation des points du rapport du Président, « Challenge AGFC », mais qu'est-ce donc ?

Il s'agit là d'un nouveau défi pour notre Sélection Corporative, sous forme d'un match/défi nommé « Challenge AGFC ». Ce match l'oppose au vainqueur de la Super Coupe Corporative.

La 1^{ère} édition du « Challenge AGFC », a eu lieu sur les installations du FC Vernier et aura vu s'opposer notre Sélection Corporative au vainqueur de la Super Coupe Corporative 2018, le FC AEROPORT et aura vu notre Sélection Corporative s'imposer sur le score de 4 à 2.

Toutes nos félicitations à la Sélection Corporative vainqueur de ce 1^{er} défi. Mais si j'en crois mes sources, le FC AEROPORT aurait demandé le match retour... A suivre...

Encore merci au FC Vernier pour nous avoir permis d'organiser la 1^{ère} édition de ce « Challenge AGFC ».

La 2^{ème} édition du « Challenge AGFC » aura lieu le mercredi 11 septembre 2019. Le lieu et l'heure vous seront communiqués dès que nous aurons trouvé un accord avec un de nos partenaires terrains.

B) LES FINANCES

Avant de passer la parole à notre responsable des finances, il me faut vous faire part du fait que pour l'année 2018, les retards de paiement sont repartis à la hausse et de manière très importante, malgré le travail de contrôle et de relances effectuées par Mme Sibilla Aliquo, notre responsable des finances, assistée de notre secrétariat et appuyée, si besoins, par notre service comptabilité et notre service contentieux.

Nous vous rappelons que les délais de paiement sont fixés par les statuts (art. 28) et que leur non-respect implique non seulement des frais de rappel pour vous les clubs mais met aussi en péril le bon fonctionnement et la santé de notre association.

A ce sujet, je vous rappelle et vous invite, comme chaque année, vous responsables des clubs, à consulter régulièrement votre boîte e-mail et de faire suivre vos factures et autres documents. En effet, différentes informations vous sont transmises tout au long de l'année par ce biais, tant au niveau sportif que financier. N'oubliez pas que vous avez la possibilité de transférer la boîte mail AGFC sur une boîte privée ou professionnelle.

Merci aux responsables des clubs de faire le nécessaire et de transmettre les factures, dès réception, à votre service comptabilité, cela vous évitera de les oublier sous une pile de dossiers.

Concernant les cas spéciaux, tel que n° de facture à indiquer, nom et adresse d'envoi autre que celle indiquée dans le formulaire, etc., j'invite les clubs à nous en faire part le plus vite possible, par courrier, par e-mail ou simplement en remplissant le formulaire « Membre Actif – Membre Passif » reçu et de nous le renvoyer dans les délais.

Pour la saison 2018, nous clôturons avec des impayés au 31 décembre 2018 de **CHF 27'365.00**. (2017 – CHF 5'895.00 / 2016 - CHF 5'405.00). Ce montant est beaucoup trop important pour la bonne marche de notre Association, il est environ 5 fois plus élevés que lors des deux derniers exercices.



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 8 sur 16

Je vous demande et redemande d'être attentif aux paiements et de les effectuer dans les délais, ceci permet la bonne marche de notre Association.

Je vous remercie par avance de faire tout votre possible dans ce sens...

C) LA SELECTION

Lors de la saison 2018, la Sélection Genevoise a participé à plusieurs rencontres régionales les opposants à des adversaires issus soit du championnat corporatif ou d'équipes militant dans les championnats régionaux et interrégionaux, tels que le FC Signal Bernex et le FC UGS. La sélection a également participé au 38^{ème} tournoi futsal de novembre, obtenant une belle 5^{ème} place.

Je peux déjà vous annoncer que notre Sélection Genevoise participera ces prochains 20 et 21 février 2019 à la 7^{ème} édition du « Tournoi de l'Amitié d'Agadir » au Maroc qui verra s'opposer 8 équipes, marocaines et internationales.

Après avoir participé au « Corporate Games » d'Annecy en juillet 2017, notre Sélection Genevoise participera à la 1^{ère} édition des « Corporate Games » organisée en Suisse et à Nyon plus précisément, le samedi 25 mai 2019. A ce jour, 34 équipes sont inscrites

Le programme des sorties 2019 de la Sélection Genevoise, comme déjà dit un peu plutôt, étant amené à se compléter, s'étoffer au gré des propositions de matches, de tournois, etc., celui-ci n'est pas encore totalement connu à ce jour. Différents contacts sont pris autour de diverses manifestations ayant lieu dans le canton et hors canton ainsi qu'à l'étranger. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé du programme de ces manifestations auxquelles notre équipe participera.

Pour le côté sportif, nous vous rappelons que tout joueur peut être sélectionné, ceci indépendamment de la catégorie de jeu dans laquelle il évolue. De plus, nous remercions par avance les responsables des clubs de nous indiquer les joueurs susceptibles d'intégrer le contingent.

Je ne peux donc que vous invitez à consulter régulièrement notre site Internet, www.agfc.ch, afin de vous renseigner des prochaines sorties de la Sélection Genevoise...

Avant de conclure le point « Sélection » je tenais à remercier, notre sélectionneur, M. Ahmed Darwisch et le sélectionneur adjoint, M. Sergio Nascimento, qui a rejoint le team « Sélection AGFC » au milieu de la saison 2018, pour le travail accompli lors de cette 1^{ère} année à la tête de la Sélection et des résultats obtenus. Un grand merci à eux.

D) LES TERRAINS

J'ai pris pour habitude depuis quelques années ☺ de vous parler des obstacles rencontrés pour l'obtention des terrains et par la force des choses des difficultés pour l'organisation du championnat et des matches à refixer, à déplacer tout au long de la saison...

Malgré le peu de soutien de quelques municipalités pour la mise à disposition de plages-horaire, certains d'entre vous êtes résident de ses municipalités, je dois mettre en avant les très bonnes relations avec la majorité des communes et des clubs résidents, nous permettant de planifier dans de bonnes conditions notre championnat mais également de trouver de nouvelles disponibilités pour permettre le bon déroulement d'une saison régulière.

Je ne peux que vous féliciter, vous qui avez trouvé un accord avec les clubs que vous soutenez, les communes ou vous résidez, les contacts privilégiés que vous entretenez et vous inviter, vous, responsables d'équipes n'ayant pas encore de terrains, de continuer à chercher de nouvelles solutions dans le proche canton de Vaud ou en France voisine, mais également d'en parler à vos directions pour quelle fasse pression auprès des communes genevoises, afin de pouvoir pratiquer ce sport pour lequel vous avez inscrit une ou plusieurs équipes...



Pour en finir avec les terrains, nous nous devons de maintenir et de continuer de renforcer les bonnes relations que nous avons tissées tout au long de ces années.

Nous remercions tout particulièrement le Service des Sports de la Ville de Genève, les autorités de Lancy et le Lancy Football Club, les autorités de Plan-les-Ouates, le Centre sportif des Cherpines et le FC Plan-les-Ouates, les autorités de Vernier et le FC Vernier, pour leur soutien très important lors de nos compétitions, ainsi que les autorités des Trois communes, Thônex, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et le Centre Sportif de Sous-Moulin, pour la mise à disposition de leurs installations lors du championnat et des finales.

Un grand merci à vous tous, représentant des Communes et des clubs... MERCI !!!

Cette année, lors de la demande pour l'obtention des terrains, le comité a réitéré sa demande de décaler les matches de 18h30 à 19h00, dans la mesure du possible, ceci afin de permettre aux équipes devant traverser la ville, ou travaillant avec des marchés étrangers de pouvoir, je l'espère, planifier au mieux leurs rencontres et ainsi éviter des déplacements ou renvois de dernière minutes...

Comme chaque année, nous vous rappelons que tout nouveau club doit fournir un terrain pour jouer, faute de quoi il sera pénalisé dans le cadre des rencontres à domicile (forfait 3-0 & amende). Comme indiqué lors de l'envoi par e-mail de décembre 2015, le nombre d'équipes maximum pouvant être inscrites pour le championnat 2016 de ligue D est de 24 et les critères pris en considération sont les suivants :

- ✓ 1^{er} critère Equipe disposant d'un terrain
- ✓ 2^{ème} critère Date du paiement de la finance d'inscription
- ✓ 3^{ème} critère Date de l'inscription

E) TOURNOIS EN SALLE

Le samedi 17 novembre 2018 a vu son 38^{ème} tournoi futsal se dérouler au Centre Sportif du Bout-du-Monde.

A ce titre, je tenais à remercier le Service des Sports de la Ville de Genève, qui nous soutien depuis le début dans l'organisation de ce tournoi et qui fait preuve de bienveillance, par rapport à notre Association, aux vues des difficultés à obtenir des disponibilités aux dates demandées.

Ce tournoi s'est donc déroulé sur une journée avec la présence de 12 équipes réparties en deux groupes de 6 équipes, les équipes classées aux deux premières places étant qualifiées pour les demi-finales.

La formule utilisée lors de cette dernière édition (12 équipes) sera vraisemblablement reconduite pour le 39^{ème} tournoi futsal « 'cuvée 2019 ». Il aura lieu le samedi 16 novembre 2019, la date ayant été confirmée par le Service des Sports de la Ville de Genève... Merci de planifier / agender cette date.

Je vous rappelle que le tournoi est ouvert à toutes sociétés ou groupes d'amis, qu'aucune licence n'est demandée et que le prix est identique pour l'ensemble des équipes membre ou non membre de l'Association...

Les vainqueurs de l'édition 2018 a été le FC LAITERIES REUNIES gagnant contre le FC ZONE 42, finaliste malheureux également lors de l'édition 2017, en finale sur le score de 5 à 1, ce qui nous donne les résultats suivants :

- **1^{ère} place** FC LAITERIES REUNIES
- **2^{ème} place** FC ZONE 42
- **3^{ème} place** FC ROLEX
- **4^{ème} place** FC ACADEMIC WORK



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 10 sur 16

➤	5^{ème} place	FC SELECTION AGFC	
➤	6^{ème} place	FC ACE & COMPANY	
➤	7^{ème} place	FC FLORIMONT	
➤	8^{ème} place	FC FOYER BETHEL	
➤	9^{ème} place	FC SANOFI	
➤	10^{ème} place	FC AEROPORT	
➤	11^{ème} place	FC MARBRERIE ROSSI	
➤	12^{ème} place	FC KEMPINSKY	
➤	Bonne tenue	FC SANOFI	(50 points)
➤	Meilleure attaque	FC ZONE 42	(16 buts)
➤	Meilleure défense	FC LAITERIES REUNIES	(3 buts)

Je rappelle que ce tournoi est le moyen pour les équipes participantes de prendre part à une compétition en intérieur et que celui-ci doit rester avant tout un moment de plaisir.

Nous remercions tous les clubs pour l'intérêt qu'ils portent à cette manifestation et espérons que pour 2019 nous rencontrons le même engouement et qu'il jouira du succès qu'il mérite.

F) LES TRAVAUX DU COMITE

Le Président tenait également à relever l'engagement de notre comité qui, outre les 40 semaines régulières, s'investit dans des représentations diverses, ainsi que dans des tournois de football et veille au maintien de nos bonnes relations extérieures.

Il aimerait vous associer aux remerciements adressés, **SOUS VOS APPLAUDISSEMENTS**, à notre comité ainsi qu'à nos membres pour leur engagement. Ils n'ont jamais hésité à donner de leur temps autant en semaine que durant les week-ends. Encore une fois, à toutes et tous, un grand merci.

Nous vous rappelons que le Président et les membres du comité sont à votre disposition pour vous rencontrer lors de vos assemblées ou à d'autres moments afin de vous amener les réponses aux questions que vous pourriez vous poser.

INTERNET

La parole est donnée à Mme Sibilla Aliquo, en charge du développement et de la gestion du site Internet, afin de vous renseigner sur les derniers changements ainsi que les dernières mises à jour de celui-ci.

Mme Sibilla Aliquo évoque principalement les points suivants :

- Le site Internet est en constante évolution, pas de gros changement visible pour le visiteur,
- Nous travaillons principalement sur la gestion des différentes compétitions, le suivi administratif et financier,
- Et nous réfléchissons au développement d'une application pour smartphone Android ou IOS
- Etc...

Mme Sibilla Aliquo informe également que le calendrier définitif (horaires et terrains complets) sera disponible pour début mars 2019 au plus tard. Les clubs seront informés par e-mail. Une information sera également mise sur le site.



LICENCES

Monsieur André Dumartheray, responsable des Licences donne toutes les informations concernant celles-ci, notamment par rapport aux courriers envoyés par l'AGFC, et aux demandes de licences.

Il explique que les licences devant être annulées pour la saison en cours, doivent être faites via le compte du club directement depuis le site www.agfc.ch, avant le début du championnat (date du premier jour de la compétition).

Il informe que dès la saison 2019, les clubs auront la possibilité d'annuler eux-mêmes les licences des joueurs ne faisant plus partie de l'équipe, ils pourront le faire jusqu'à 23h 59m 59s du dimanche précédent le début du championnat.

Toutes les licences actives après cette date seront facturées pour l'ensemble de la saison en cours « **Toute demande d'annulation de licences après le début du championnat sera refusée et facturée aux clubs** ».

Pour la création de la licence, Il faut compter env. 8 jours ouvrables, dès l'ensemble des documents reçus.

Toute licence supplémentaire peut être demandée tout au long de la saison. Les demandes de nouvelles licences sont à faire par le biais du site internet avec le login attribué.

Monsieur André Dumartheray annonce qu'à la suite de constat de tricherie, fausses photos et faux noms de joueurs, il sera exigé des clubs demandant de nouvelles licences, de faire parvenir également un scan de la pièce d'identité du joueur. Sans ce dernier document, aucune licence ne sera activée. Cette directive entrera en vigueur dès la saison 2019.

Rappel : pour le championnat 2019, la somme de Frs 30.- sera facturée pour tout joueur signant la carte de match et ce même si une/des demande(s) de licences est/sont en cours, voir délai (art. 13 du règlement de jeu)

Il est rappelé que tout club changeant de raison sociale ou redevenant membre de notre Association, après avoir démissionné ou avoir été exclu, doit annuler les anciennes licences, via le site Internet, directement sur votre compte et devra en demander de nouvelles.

Monsieur André Dumartheray informe, qu'à ce jour, les responsables ont bien joué le jeu et ont bien compris ce qui leur était demandé et les remercie. La marche à suivre concernant les licences est disponible sur Internet.

Il rappelle que les cartes de match doivent être téléchargées sur votre profil du site Internet www.agfc.ch, qu'il est souhaité que dès la saison 2019, celles-ci soient imprimées en couleur, pour permettre aux arbitres et aux responsables des compétitions une bonne lecture et contrôle des feuilles de matchs. **Cette dernière sera obligatoire dès la saison 2020. Les clubs ne respectant pas cette directive se verront amendés.**

G) DIVERS

Avant de conclure mon rapport, il me reste encore à vous donner les quelques informations suivantes :

Nous rappelons à tous les clubs, actifs et passifs, de nous retourner tous documents dans les délais indiqués, ceci par mesure importante d'organisation et ainsi éviter de devoir vous relancer au dernier moment.

Nous vous informons que pour toute organisation de tournois ou de matches corporatifs, ainsi que pour l'obtention d'arbitres, vous devez adresser une demande d'autorisation par écrit au comité de l'ACGF, au plus tard 10 jours avant l'évènement. Cette procédure a été mise en place en accord avec la commission d'arbitrage de l'ACGF.

Nous rappelons à tous les clubs ainsi qu'à tous les joueurs que le comportement sur les terrains doit rester dans le respect de chacun. Ceci nous évitera de devoir prendre des sanctions importantes vis-à-vis des clubs et/ou des joueurs.

Le Président remercie tous les clubs, ainsi que les différents médias, annonceurs, pour leur soutien tout au long de la saison 2018.



5) RAPPORT DU TRESORIER

Madame Sibilla Aliquo donne lecture de son rapport pour l'année 2018

Me voici arrivée à la fin de mon premier exercice. Je vais vous lire le rapport pour l'année 2018 qui en résulte.

Nous constatons que le nombre de débiteurs a nettement augmenté. Le montant des impayés cette année est particulièrement important.

Courir derrière les impayés est une tâche pénible. Nous devons chaque année envoyer 1, 2 voire 3 rappels. Dans certains cas nous devons même nous adresser aux directions des sociétés et notifier de commandements de payer afin de régulariser les impayés. Cela est fort regrettable et surtout lié à des frais supplémentaires pour les clubs.

Je vous rappelle que du moment où les frais de rappel sont facturés, ceux-ci sont dus. De même pour les frais du service Contentieux et de poursuite, selon l'article 28 de nos statuts.

Le bilan de l'exercice vous ayant été transmis, je reprends quelques rubriques pour les nouveaux clubs qui n'ont peut-être pas l'habitude de la manière dont les comptes sont présentés.

Je passe rapidement en revue les Actifs de notre Association en soulignant la créance très importante de **CHF 27'365.00** (2017 – CHF 5'985.00 / en forte ~~légère~~ hausse par rapport à 2017) au 31 décembre 2018 Pour rappel les impayés au 31 décembre 2017 s'élevaient à **CHF 5'985.00**.

Notre trésorerie reste saine, elle se monte à **CHF 78'700.00** avec un léger bénéfice de **CHF 600.00**.

Les Actifs de l'Association s'élèvent à un total de **CHF 122'400.00** (2017 – CHF 102'000.00).

Quant au Passif, il est composé de diverses créances de prestataires dont le paiement s'effectuera sur l'année 2019 et de quelques provisions, qui ont pour objectif de permettre à l'association de faire face à toutes dépenses non budgétées sans péjorer le résultat du prochain exercice, Les exercices précédents reportés, ainsi que le fonds de garantie constitué par les cautions des clubs et le résultat de l'exercice 2018 viennent compléter le Passif.

En ce qui concerne le compte de résultat de l'exercice 2018, les Produits sont composés des postes usuels, soit principalement des cotisations du championnat et autres compétitions ainsi que des revenus de sponsoring pour un total de **CHF 176'300.00** (2017 – CHF 183'350.00).

Les Charges sont composées des frais liés à l'organisation du championnat, de la Coupe Genevoise Corporative, de la super Coupe, du challenge AGFC et des matches de la sélection Genevoise pour un montant total de **CHF 59'100.00** (en diminution par rapport à 2017 – CHF 66'100.00, avec entre autres des frais de championnats en augmentation, CHF 54'200.00 en 2017, autres...), ainsi que des frais administratifs pour **CHF 48'100.00** (en augmentations par rapport à 2017, CHF 46'100.00) et des frais de fonctionnement de **CHF 63'200.00** (en diminution par rapport à 2017, CHF 66'500.00).

Pour mémoire, les frais administratifs sont composés des loyers, des fournitures diverses, des frais de déplacement, des frais liés à l'organisation de l'Assemblée Générale et des frais de représentation et de publicité, tandis que les frais de fonctionnement sont constitués des frais de téléphone, de secrétariat, de la comptabilité, du support juridique et des jetons de présence des membres du comité.

Un dernier petit rappel en ce qui concerne les amendes facturées aux clubs : tout joueur signant la feuille de match voit son club amendé ceci même si une demande de licence est en cours auprès de notre responsable, M. André Dumartheray.



Nous vous rappelons également que le rôle des vérificateurs de comptes est important pour la bonne marche de notre Association et que la présence des clubs désignés est obligatoire. Ils sont convoqués par courrier recommandé avec d'indication de la date, de l'heure et du lieu pour le contrôle des comptes. Sur place sera présent, au minimum, un membre du comité afin de répondre aux éventuelles questions. Sans raison valable, l'absence d'un club convoqué sera amendée de CHF 250.00.

Nous tous qui gravitons autour de l'Association donnons beaucoup de notre temps pour que l'Association perdure dans les meilleures conditions. Faisons cela ensemble pour que cela reste un plaisir pour tous.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite à toutes et tous une excellente année sportive 2019, sans retard de paiement 😊.

6) RAPPORT DES VERIFICATEURS DE COMPTES

Le délégué du FC AEROPORT, donne lecture du rapport des vérificateurs de comptes. Le FC VERON GRAUER était absent lors de la vérification des comptes.

Il informe l'assemblée de l'excellente tenue des comptes et propose à l'assemblée d'en donner décharge au trésorier.

Le comité remercie chaleureusement le délégué du FC AEROPORT pour son travail de vérificateur.

7) RAPPORT DU TRIBUNAL SPORTIF

M. Pierre Charvet, Président du Tribunal sportif, donne lecture de son rapport.

Celui-ci est annexé au présent PV.

8) RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Pour la 1^{ère} année, M. Ahmed Darwish, Sélectionneur Cantonal accompagné de M. Sergio Nascimento, Sélectionneur Cantonal Adjoint, nous font lecture de leur rapport.

Celui-ci est annexé au présent PV.

9) ADOPTION DES RAPPORTS

L'ensemble des rapports sont présentés en votation.

Pour : **41**

Contre : **aucune**

Abstentions : **aucune**

Les rapports sont acceptés à l'unanimité



10) ADMISSION - DEMISSION – EXCLUSION

Le Comité propose à l'assemblée consultée par voies de votation

Les admissions suivantes :

- FC CATERPILLAR
- FC FONDATION AGE D'OR
- FC RALPH LAUREN
- FC SECHERON
- FC SRG ENGINEERING

Ces clubs sont admis à l'unanimité en qualité de membre de l'association.

La démission des clubs :

- FC VISILAB

Ces démissions sont acceptées à l'unanimité.

Club devenant membre passif

- FC CARAN D'ACHE
- FC CHOPARD
- FC CURABILIS
- FC DE GRISOGONO
- FC ERNST & YOUNG
- FC FER GENEVE
- FC TPG I
- FC PORSCHE GENEVE
- FC TEAM ALL BLUES
- FC TRAFIGURA II

Les clubs suivants ont changé de nom ou de raison sociale :

- | | | |
|--------------------------|----------------|--------------|
| ➤ FC VACHERON CONSTANTIN | qui devient le | FC RICHEMONT |
| ➤ FC THOMSON REUTERS | qui devient le | FC REFINITIV |

Les clubs suivants sont exclus pour non-paiement :

- Néant

RAPPEL :

Les clubs exclus pourront redevenir membre de notre association qu'en réglant leurs impayés et bien sûr en redemandant leur admission au sein de notre association.



11) ELECTIONS

Comme de coutume, le mandat annuel de votre comité prend fin à la fin de cet exercice. Nous proposons donc de réélire les membres du comité suivants pour l'année 2019.

Se propose pour :

Présidence	M. Massimo Gili
Vice-présidence / Compétitions	M. Roberto Zezza
Administration	M. André Dumartheray
Membres externes (sans votations)	
Internet (Développement et gestion) / Finances	Mme Sibilla Aliquo
Comptabilité / Contentieux	Mme Sophie Caboussat
Affaires Juridiques & Contentieux	M. Uysal Kazim
Délégué aux arbitres / Développement des compétitions	M. Marco Oliveira
Marketing / Développement des compétitions	M. Angelo Gravina
Photographe – logistique	M. Eric Breton
Sélection Genevoise –	M. Ahmed Darwish
Sélectionneurs Cantonal	M. Sergio Nascimento
Sélectionneur Cantonal Adjoint	(nouveaux)

Pour le tribunal sportif nous vous proposons d'élire et de réélire les membres suivants :

Président :	M. Pierre Charvet
et en tant que Membres :	M. Gabriel Mascia,
	M. Jean-Pierre Rochat
	M. Roger Waeger,
	M. Yoann Brigante
	(nouveaux)

Ces nominations ont été acceptées à l'unanimité et sous vos applaudissements.

Comme nous vous l'avons expliqué lors d'une précédente Assemblée Générale, la désignation des vérificateurs des comptes s'effectue depuis de nombreuses années en vertu d'une pratique acceptée de tous et qui consiste à respecter l'ordre alphabétique des noms des clubs.

Nous vous proposons donc à la vérification des comptes pour l'année 2019 les clubs suivants, soit : le FC AEROPORT et le FC AMAG (FC VERON GRAUER et FC AEROPORT en 2018) et le FC BACKES & STRAUSS en tant que suppléant

RAPPEL : LA PRESENCE DES CONTROLEURS EST OBLIGATOIRE.



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 16 sur 16

12) PROPOSITIONS DU COMITE

➤ Néant

13) PROPOSITIONS DES CLUBS

➤ Néant

14) DIVERS

Avant de conclure notre Assemblée Générale 2018 et de passer aux rafraîchissements, le Président remercie les délégués pour le temps et l'écoute qu'ils ont accordé au Comité et leur souhaite une très bonne saison 2019.

La séance est levée à 21 h 00

Massimo Gili
Président AGFC